

(Europe S. G. E.), où les renseignements sur les maisons étrangères leur seront immédiatement fournis ou procurés, s'il y a lieu, dans le plus bref délai.

Enfin, au cas où l'expéditeur français aurait fait un envoi à une maison considérée comme suspecte, il en serait averti à temps par le bureau de douane de sortie, qui retiendrait la marchandise ; il ne subirait aucun dommage s'il établit sa bonne foi.

Œuvre de Guerre

L'Union des Arts

(Fondation Rachel Boyer)

L'« Union des Arts » (Fondation Rachel Boyer) a été reconnue d'utilité publique par décret du 23 avril 1914. Placée sous le haut patronage du Président de la République elle a pour but de contribuer à l'assistance et à la protection des artistes malheureux : savants, hommes de lettres, peintres, sculpteurs, musiciens, ainsi que de leurs femmes et de leurs enfants.

Cette assistance s'exerce soit directement par l'Œuvre, soit par l'entretien des vieillards, d'orphelins, etc., dans les établissements dépendant d'œuvres de bienfaisance reconnues comme établissements d'utilité publique et ayant pour objet de venir en aide aux artistes, aux savants, aux hommes de lettres et à leurs familles.

A un autre point de vue l'« Union des Arts » se propose de défendre les artistes et les savants contre les sollicitations de toutes sortes, auxquelles ils sont sans cesse exposés de la part des industriels et des commerçants qui exploitent, pour servir les besoins de la publicité à laquelle ils ont recours, la notoriété que ces artistes ou ces savants se sont acquise, sans même songer à attribuer à ceux-ci la part légitime qui devrait leur revenir dans le bénéfice qu'ils en tirent. Toute une publicité s'était fondée avant la guerre sur l'exploitation, au profit de produits multiples, de la personnalité d'autrui : attestations, autographes, photographies, portraits, reproductions, il n'y a pas un journal qui échappait à cette invasion dont les artistes si généreux, si désintéressés quand on les sollicite, si prodigues d'eux-mêmes chaque fois qu'on fait appel à leur concours, faisaient exclusivement les frais.

Actuellement l'« Union des Arts » ne peut plus songer à réclamer aux adhérents dispersés de tous côtés leurs cotisations. Les représentations à bénéfice sont très difficiles à organiser ; et il ne vient à l'esprit d'aucun industriel ou commerçant de recourir à la publicité dont ils usaient tant jadis et qui consistait à exploiter la personnalité des artistes : d'où une recette qui échappe encore à l'œuvre.

Dans la crise difficile et douloureuse que traverse la France, l'« Union des Arts » ne peut et n'a pas voulu manquer son but d'assistance et de solidarité. La plupart des ressources qu'elle escomptait antérieurement lui échappant par la force des choses, elle a orienté d'une manière différente son activité, prouvant par là sa souplesse et son ingéniosité à tirer parti des circonstances.

Elle a, au cours de l'année dernière, organisé

une exposition d'objets divers, d'un caractère artistique ou récréatif, fabriqués par les blessés en traitement dans les hôpitaux de Paris et de la province, qui a été ouverte au Pavillon des Champs-Élysées provisoirement mis à sa disposition par la Préfecture de la Seine. Les objets exposés ont été vendus au profit : 1^o des auteurs des dits objets ; 2^o des blessés et convalescents des hôpitaux.

En outre elle a mis à la disposition du *Comité central franco-belge*, de l'*Œuvre du front* (*Touringé Club*), de l'*Œuvre des Eprouvés de la guerre*, des organisateurs de la *Journée des Poilus* le personnel actif et dévoué dont elle dispose et l'influence dont elle jouit dans les milieux parisiens. Elle a pu ainsi verser :

76.000 francs au *Comité central franco-belge* ;

108.000 francs à l'*Œuvre du Front* ;

149.000 francs à l'*Œuvre des Eprouvés de la guerre* ;

9.900 francs à la *Journée des Poilus*.

Et directement, en aide et secours individuels, plus de 180.000 francs.

Grâce à son concours, ces œuvres d'assistance militaire ont pu réunir d'importantes ressources dont il était juste de lui attribuer une part pour lui permettre de venir en aide à la grande famille artistique si éprouvée aujourd'hui et qui, ayant été bonne et généreuse avant la guerre, mérite à tous égards qu'on lui prête une assistance dont elle a plus que quiconque besoin et qu'on ne saurait sans injustice lui refuser, l'ayant toujours prêtée elle-même sans hésiter et sans marchander.

L'« Union des Arts » reçoit chaque jour de nombreuses demandes émanant d'artistes dans le besoin, quelques-uns se trouvant dans le dénûment le plus complet. Jusqu'ici elle a pu répondre généreusement aux sollicitations dont elle est l'objet : mais il est indispensable qu'on ne laisse pas ses ressources s'épuiser et qu'on lui donne la possibilité de venir en aide à tous ceux qui ont recours à sa charité.

Le Conseil d'administration décerne le titre de *donateur* aux adhérents qui s'engagent à verser annuellement une somme de 200 francs ; de *bienfaiteur* à ceux qui s'engagent à verser annuellement une somme de 100 francs ; de *souscripteur* à ceux qui s'engagent à verser annuellement une somme de 20 francs.

Dans les circonstances actuelles l'« Union des Arts » sera tout particulièrement reconnaissante aux amis des arts qui voudront bien lui apporter le précieux concours de leur générosité en la favorisant d'une souscription exceptionnelle.

Répondre à son appel, c'est venir en aide aux veuves, aux orphelins et aux nobles artistes, infortunées victimes de la guerre.

NOS COMPOSITEURS ET...

LA CRISE DU CHARBON

Les Compositeurs de musique furent les premiers à souffrir de la guerre, leurs droits d'auteurs ont décréus considérablement et la vente de leurs manuscrits aux éditeurs est presque nulle ; cette dernière petite ressource menace de se tarir faute de... charbon !